

Municipalité de
SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS XAVIER DE BROMPTON

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, que:

Le rôle de perception, suite à l'imposition des taxes pour l'année 2017, est maintenant terminé et déposé au bureau municipal et que toute personne peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau;

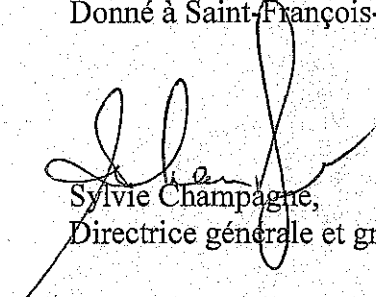
Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais prévus;

Que le paiement des taxes mentionnées audit rôle doit être effectué en 6 versements égaux aux dates d'échéance suivantes :

1er versement :	09 mars	2017
2 ^e versement :	27 avril	2017
3 ^e versement :	08 juin	2017
4 ^e versement :	03 août	2017
5 ^e versement :	14 septembre	2017
6 ^e versement :	26 octobre	2017

Toutefois, toutes les taxes sont exigibles et payables en un seul versement, soit le 09 mars 2017 si le montant dû est de moins de 300,00\$.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 01^e jour de février 2017.


Sylvie Champagne,
Directrice générale et gma